



*Confédération paysanne
des Pays de la Loire*

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

PACTE ET LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLES

PROTÉGER ET RÉPARTIR POUR ATTEINDRE UN MILLION DE PAYSAN·NES

Pour faire face aux dérèglements climatiques, renforcer et reconquérir la souveraineté alimentaire, la Confédération paysanne revendique de véritables orientations en faveur de la transition agroécologique et sociale, ainsi qu'en faveur de l'installation de paysan·nes. Nous militons pour la présence d'un million de paysan·nes sur des fermes diversifiées, réparties sur tout le territoire français.

Pourtant, le nombre de paysan·nes s'effondre, les campagnes se désertifient, le tissu socioéconomique rural se délite dans un plan de licenciement silencieux et dramatique orchestré par les politiques publiques. Les fermes s'agrandissent, se spécialisent, se « surcapitalisent » compliquant la transmission et l'évolution des pratiques.

Pour contrer cette tendance et installer des paysan·nes, le préalable est d'une part de les protéger économiquement, socialement et réglementairement pour leur assurer un revenu et des conditions de travail épanouissantes.

Ainsi, les paysan·nes pourront s'engager dans la transition de leurs pratiques. D'autre part, il est nécessaire d'assurer une répartition, équitable entre tou·tes les paysan·nes, des moyens de production (foncier, eau) et des soutiens publics.

Pour nous, une loi et un pacte agricoles doivent revoir fondamentalement l'agriculture française en se dotant d'objectifs ambitieux et d'outils permettant d'agir sur tous les freins à l'installation : accompagnement, formation, foncier, fiscalité, soutiens publics, revenus, etc.

ORIENTATION ET FORMATION

La Confédération paysanne des Pays de la Loire est très attachée à la formation et à l'enseignement agricole public, levier indispensable pour une orientation agricole en faveur de la transition agroécologique et sociale.

Le renouvellement des générations et l'installation de nombreux paysan·nes dans les territoires est l'enjeu crucial.

Les 5 priorités de la Confédération paysanne des Pays de la Loire pour une formation et un enseignement de qualité :

1. **Valoriser le métier de paysan·nes dans l'enseignement général**, en créant plus de liens entre l'enseignement général et agricole.
2. **Consolider le budget de l'enseignement agricole** pour permettre la formation réelle de tous les porteurs et porteuses de projet agricole. **Donner les moyens** aux équipes enseignantes et aux structures de développement agricoles de **revoir leur pédagogie** pour favoriser la transversalité, l'expérimentation et l'autonomie, pour accompagner correctement chaque apprenant, apprenti·e, porteur et porteuse de projet.
3. **Réviser les enseignements** afin qu'ils soient adaptés aux réalités agricoles vers **l'adaptation au changement climatique et à la résilience des fermes**. **Valoriser les compétences** en lien avec les sciences du vivant et mettre au cœur des apprentissages, l'agronomie, l'écologie, l'éthologie...
4. Redonner aux établissements publics leur **rôle d'expérimentateur** tant en termes de recherche que de pépinière d'entreprises.
5. Soutenir et développer sur tout le territoire les initiatives pour permettre aux porteur·euses de projet de **tester leur activité agricole** (portage temporaire d'activité) et **d'acquérir une expérience** précieuse avant de se lancer (espaces tests agricoles, stage paysan créatif, compagnonnage, etc.) en tissant des liens avec l'enseignement agricole. Ce soutien doit s'accompagner d'une grande vigilance à l'égard d'organisations qui, sous couvert d'installer des paysan·nes, participent à leur précarisation en les privant de la maîtrise de leur outil de travail (entorses au statut du fermage, subordination, etc.).

CASDAR, IL FAUT TOUT REVOIR !

Nos réseaux de développement agricole, en premier lieu la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR) sont insuffisamment soutenus par les pouvoirs publics. C'est le cas notamment de la répartition du Casdar, fonds annuel de 126 millions d'euros, alimenté par un prélèvement sur le chiffre d'affaires des exploitations.

La FADEAR, labellisée comme organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR), se voit ainsi octroyer 130 000 euros

sur l'enveloppe dédiée aux ONVAR du CASDAR d'environ 7 millions d'euros ! Or le réseau des ADEAR accompagne 60% des installations hors-cadre familial et un tiers des installations globales !

Nous souhaitons donc une nouvelle répartition de ce fonds pour financer l'installation et l'accompagnement des paysannes et de paysans dans le réseau de l'Agriculture paysanne.

INSTALLATION ET TRANSMISSION

Pour avoir un million de paysan·nes, le métier doit être attractif en termes de revenu, de sens et de conditions de travail. Les conditions d'accès au métier doivent également être facilitées et adaptées à tous les profils et à tous les projets.

Les 5 priorités de la Confédération paysanne des Pays de la Loire pour la transmission des fermes et une installation massive de paysan·nes sur tous les territoires :

1. INTRODUIRE UN DROIT AU FONCIER ET À L'EAU

ACCÈS AU FONCIER

- **Préservation des terres agricoles pour produire de l'alimentation** : stopper l'artificialisation du foncier agricole (renforcement des règles urbanisme, mesures fiscales dissuasives, rénovation des logements et contrôle du marché immobilier), prioriser la vocation alimentaire des terres (versus énergie, compensation) ;
- **Répartir le foncier** : favoriser le droit d'usage par rapport à l'acquisition, mieux réguler pour répartir plus équitablement ; faciliter l'accès au foncier aux nouveaux·elles installé·es (mise à disposition, en réserve, portage de foncier, garantie des fermages, etc.), restructurer et diviser des exploitations surcapitalisées, limiter la taille des fermes et encadrer les montages sociétaires, interdire le travail à façon intégral.

ACCÈS À L'EAU

Priorisation de l'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation des productions qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture ; donner un droit d'accès à l'eau en priorisant les usages et redistribuant les volumes attribués lors de nouvelles installations ; plafonner les autorisations de volumes d'eau pour l'irrigation selon le nombre d'actif.ves sur la ferme et en fonction des productions ; gestion transparente et démocratique de la ressource en eau ; aides publiques pour des pratiques qui préservent la ressource et permettent d'infiltrer l'eau dans les sols ; mettre fin aux méga-bassines.

2. INTRODUIRE UN DROIT AU REVENU

- **Sécuriser le revenu paysan** en interdisant l'achat des produits agricoles en dessous des coûts de production,
- **Instaurer un arbitrage public des relations commerciales** pour permettre une répartition équitable et transparente de la valeur ajoutée dans les filières alimentaires,
- **Interdire les surmarges de la grande distribution sur les produits sous SIQO¹** en comparaison aux mêmes produits conventionnels.

3. INTRODUIRE UN DROIT À LA PROTECTION SOCIALE

Aide au logement, droit au remplacement et au repos, faciliter l'accès au statut, progressivité des cotisations sociales, supprimer les niches fiscales au surinvestissement, limiter les apports de capitaux extérieurs, renforcer les droits des travailleur·euses.

4. UN ACCOMPAGNEMENT À TOUTES LES ÉTAPES DE L'INSTALLATION, ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES PROFILS ET DES PROJETS

- **Reconnaître et financer la diversité des structures d'accompagnement** (pluralisme) de l'installation (avant, pendant et après) et de la transmission.
- **Adapter la formation, les soutiens et le parcours à l'installation à la diversité des profils** (plus de 40 ans, non issus du milieu agricole) et des projets : installation progressive, collective, petites fermes, etc.
- **Accompagner les porteur·euses de projet à toutes les étapes** : avant l'installation (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
- **La transition agroécologique doit être incitée avec un accompagnement sur le terrain.**

¹ Signe d'identification de la qualité et de l'origine

5. CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA TRANSMISSION :

- **Accompagnement à la transmission** : Améliorer la mise en relation entre repreneur-euse et cédant-e, faciliter la transmission progressive, développer le tutorat.
- **Inciter les paysan-nes à transmettre leur ferme** : Soutiens à la transmission, revalorisation des retraits agricoles et retrait des aides PAC pour les retraité-es.
- **Créer une fiscalité incitative à la transmission.**

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE VERS L'AGRICULTURE PAYSANNE

Lors de son installation, les paysan-nes doivent être incité-es à mener une transition agroécologique de la ferme reprise vers l'agriculture paysanne. Cette transition est à la fois territoriale, sociale, climatique et écologique. L'agriculture paysanne est la seule réponse adaptée aux enjeux actuels et à l'urgence de réduction des émissions de carbone, de préservation de l'eau, de la biodiversité, dans un objectif de souveraineté alimentaire.

Les fausses solutions proposées, telles que la compensation « carbone et biodiversité », l'intensification de l'élevage, le triptyque « robotique – numérique – génétique », la méthanisation, ne sont pas des leviers de transition. L'effondrement de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'eau, la désertification des campagnes, la perte du sens du métier de paysan-ne sont autant d'enjeux qui nécessitent une approche multifactorielle de la transition.

Les 5 priorités de la Confédération paysanne des Pays de la Loire pour encourager la transition agroécologique vers l'agriculture paysanne :

1. Conditionner l'obtention des aides publiques à l'installation vers des projets agroécologiques.
2. Accompagner et soutenir fortement les paysan-nes pour s'affranchir de l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse, avec notamment un soutien fort à l'agriculture biologique et une protection économique face aux marchés libéraux.
3. Relocaliser les productions en lien avec les besoins alimentaires locaux :
 - Relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective et de l'aide alimentaire.
 - Réintroduire sur tous les territoires un élevage paysan, une production de fruits et légumes frais, une production de protéines végétales,
 - Mettre en place des filières de transformation relocalisées (ex. : abattoirs mobiles, légumeries, etc.).
4. Accompagner et soutenir les pratiques agroécologiques de l'Agriculture paysanne : diversification et autonomie des fermes, polyculture-élevage, remise à l'herbe des animaux et maintien des prairies permanentes, réintroduction et entretien d'infrastructures agroécologiques sur les fermes. Ce sont les seuls leviers capables d'enrayer le changement climatique. Le revenu paysan doit passer par la production et non par un marché de la tonne de carbone.
5. Encourager et favoriser le développement d'un système semencier paysan en orientant une partie des aides publiques dédiées à la recherche vers les semences paysannes, véritable réponse aux changements climatiques, sans droit de propriété intellectuelle sur le vivant et sans OGM.